

Pour le département du Loir-et-Cher sont proposées au classement en zone vulnérable 9 communes :

Chaon

Gy-en-Sologne

Lamotte-Beuvron

Lassay-sur-Croisne

Mur-de-Sologne

Nouan-le-Fuzelier

Souvigny-en-Sologne

Veilleins

Vouzon

Les mesures de concentrations en nitrates dans les eaux superficielles sur ses communes mettent en évidence des dépassements des seuils réglementaires, cependant nous doutons fortement de l'origine agricole de cette pollution.

Secteur Sologne : une situation qui semble se répéter

Il apparaît que les 12 communes (liste ci-dessous) classées en 2021 également situées en Sologne, et pour lesquelles nous avons déjà alerté sur la probable non origine agricole des pollutions sont proposées aujourd'hui en sortie de classement.

Lors de la précédente révision, la Direction Départementale des Territoires avait également signalé la probable non origine agricole des pollutions.

12 communes classées en 2021 situées en Sologne, qui sont proposées en déclassement :

Bauzy

Bracieux

Dhuizon

La Marolle-en-Sologne

Millançay

Montrieux-en-Sologne

Neung-sur-Beuvron

Neuvy

Pruniers-en-Sologne

Romorantin-Lanthenay

Tour-en-Sologne

Vernou-en-Sologne

Des qualitomètres complémentaires sous les seuils

Dans ce contexte, il paraît opportun de prendre en compte d'autres qualitomètres présents sur le secteur pour une analyse plus précise et de regarder précisément les niveaux de dépassement.

Les 3 qualitomètres complémentaires présentés dans le tableau ci-dessous ne présentent aucune mesure supérieure à 18 mg/L.

Code Station Mesure Eaux Surface	Lb Station Mesure Eaux Surface	Valeur > 18 mg/L	Nom Producteur
4052190	BEUVRON à LAMOTTE-BEUVRON	0	DEPARTEMENT DU LOIR ET CHER
4446008	NEANT A NOUAN-LE-FUZELIER	0	DEPARTEMENT DU LOIR ET CHER
4464013	CROISNE A MUR-DE-SOLOGNE	0	DEPARTEMENT DU LOIR ET CHER

Source : <https://naiades.eaufrance.fr/>

De plus pour le qualitomètre 41036, 11 mesures ont été réalisées tout au long de la campagne de surveillance avec seulement 2 dépassements de 22 et 19 mg/L, restant assez proche du seuil des 18 mg/L et une moyenne de 10 mg/L soit 8 points sous le seuil.

Une surface agricole faible

Le tableau ci-dessous reprend pour les 9 communes proposées aux classements la surface totale de la commune, la surface agricole (SAU) et la surface de forêt.

COMMUNE	Surface totale commune (ha)	SAU (ha) Agreste 2020	% SAU	Surface forêt (ha) BD Forêt V2	% Forêt
CHAON	3200	1049	33%	1961	61%
LAMOTTE-BEUVRON	2300	113	5%	1437	62%
NOUAN-LE-FUZELIER	8800	677	8%	6073	69%
SOUVIGNY-EN-SOLOGNE	4100	595	15%	2510	61%
VOUZON	7800	739	9%	5754	74%
GY-EN-SOLOGNE	3600	499	14%	2449	68%
LASSAY-SUR-CROISNE	1900	131	7%	1312	69%
MUR-DE-SOLOGNE	5300	279	5%	3450	65%
VEILLEINS	4600	385	8%	3158	69%

Source :

<https://inventaire-forestier.ign.fr/spip.php?article646>

<https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/surface-agricole-utilisee-sau>

<https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/superficie-communale>

Il apparaît clairement que la SAU agricole est largement minoritaire par rapport à la surface totale de la commune avec en moyenne 12% d'occupation des surfaces contre en moyenne 66% de forêts.

Origine agricole très peu probable (arguments formulés par la DDT 41)

Plus précisément sur le classement de LA CROISNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'À LA CONFLUENCE AVEC LA SAULDRE, de Mur de Sologne à Billy, on comptabilise seulement 16 parcelles agricoles le long de la Croisne et toutes sont en prairies permanentes sauf 2. Entre ces 2 parcelles cultivées et le cours d'eau des prairies permanentes, chemin forestier ou ripisylve sont présents limitant les transferts de nitrates.

Sur le classement du BEUVRON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LAMOTTE-BEUVRON, les parcelles agricoles en bordure de cours d'eau se concentrent sur la commune de Pierrefitte sur Sauldre, où l'on trouve quelques parcelles en maïs et en blé. Ces parcelles sont entourées d'un système de fossés qui rejoignent un petit affluent du Beuvron. Avant de rejoindre le Beuvron, cet affluent traverse quatre étangs sur cours, en chaîne, qui vont tamponner les eaux drainées et les épurer. Il est donc peu probable que ces parcelles contribuent à l'augmentation de la teneur en nitrates du Beuvron.

Sur les autres communes, les parcelles en bordure de cours d'eau sont en prairie permanente.

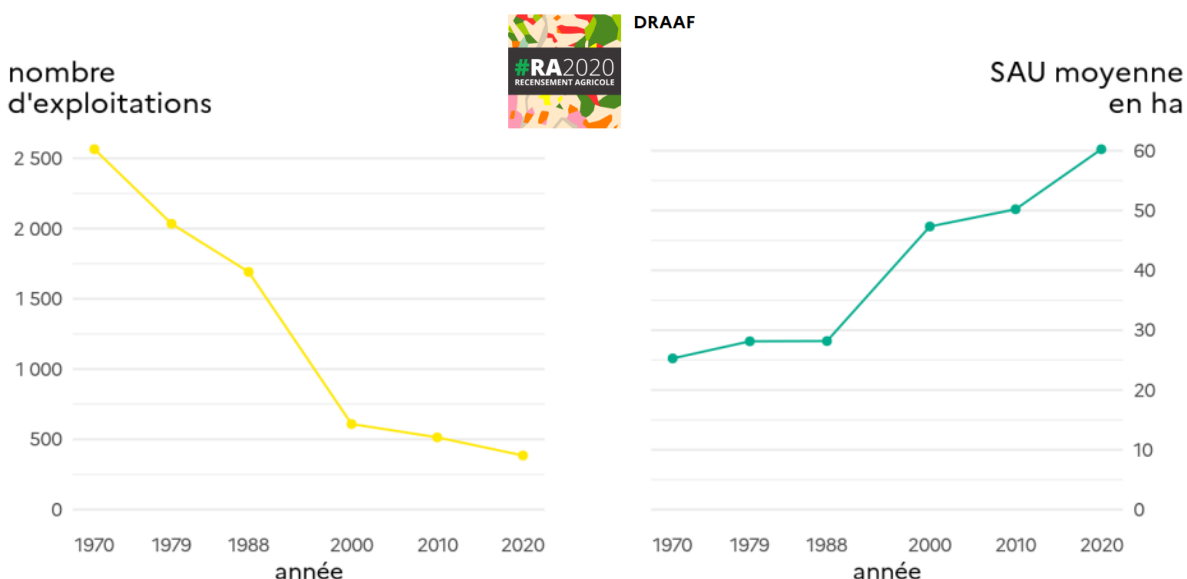
Une activité agricole difficile

Sur le secteur Sologne, la déprise agricole est importante depuis plusieurs décennies.

Si l'on prend les chiffres du recensement agricole sur le périmètre de la petite région agricole Grande Sologne 41 on observe une diminution du nombre d'exploitation et de la SAU moyenne.

Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne

PRA - GRANDE SOLOGNE - 41



Les exploitations agricoles sont peu nombreuses et font face à plusieurs problématiques :

- des sols difficiles à travailler et donc des interventions dans les champs sur un temps limités
- une concurrence de l'activité de la chasse forte, donc des accès à un parcellaire réduit
- une présence de gibier croissante engendrant des dégâts dans les cultures conséquents.

L'ensemble de ces éléments nous conduisent à demander le non classement en zone vulnérable des communes situées en Sologne sur le département de Loir-et-Cher.